

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

R-4011-2017

Hydro-Québec

Demande relative à l'établissement des tarifs
d'électricité de l'année tarifaire 2018-2019

Présentation de la preuve du ROÉÉ

par

Jean-Pierre Finet, Consultant

Bertrand Schepper, Consultant

Le 15 décembre 2017

<https://www.roee.ca>

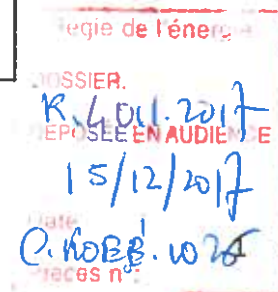
ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

ENJEUX

- Approvisionnements en électricité – Puissance
- Interventions en efficacité énergétique
- Stratégie tarifaire
- Coûts évités en réseaux autonomes
- Mesurage net en réseaux autonomes

2



Approvisionnement en électricité – Puissance

- Entente Québec – Ontario d'échange saisonnier de 500 MW à coût nul visant notamment, pour le Québec, à répondre à ses besoins de pointe en hiver
 - **Justifications d'Hydro-Québec Distribution (R-3925-2015)**
 - Il n'est pas partie prenante à l'entente;
 - Puissance seulement garantie aux hivers 2016/17 et 2017/18;
 - Absence d'un marché de puissance avec l'Ontario;
 - **Justification d'Hydro-Québec Transport (R-3434-2015)**
 - Il n'est pas partie prenante à l'entente

3

Approvisionnement en électricité – Puissance

- Entente d'échange saisonnier de 500 MW
 - **Les faits**
 - L'Ontario a livré de la puissance au Québec lors de l'hiver 2015-2016 ;
 - L'Ontario entend continuer de livrer cette puissance jusqu'en 2023;
 - **Les parties prenantes**
 - Le Transporteur a bel et bien utilisé ce bloc de 500 MW pour gérer l'équilibre offre-demande du réseau de transport;
 - La pointe de demande saisonnière découle principalement des activités de distribution d'HQ aux consommateurs du Québec (chauffage);
 - HQ dans ses activités de distribution est le plus important client de HQ dans ses activités de transport (ainsi que dans ses activités de production) ;
 - L'intention des parties et du législateur: de maintenir l'électricité abordable et fiable pour les consommateurs du Québec et de l'Ontario.

4

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Approvisionnement en électricité – Puissance

- Entente d'échange saisonnier de 500 MW
 - **La garantie de puissance**
 - L'entente de 2014 qui restreignait la puissance aux hivers 2014-2015 et 2015-2016 a été renouvelée en 2016 et garantie ainsi la puissance jusqu'en 2023;

5

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Approvisionnement en électricité – Puissance

- Entente d'échange saisonnier de 500 MW
 - **Le postulat de l'inexistence d'un marché de puissance**
 - Un protocole d'entente spécifique a été conclu dans le cadre de l'échange de 2015-2016;
 - L'État d'avancement 2017 du Plan d'approvisionnement 2017-2026 d'Hydro-Québec fait état de nouvelles règles qui établissent un marché en puissance avec l'Ontario;
 - HQD reconnaît maintenant la disponibilité de cette puissance accessible par appel d'offres (A-0045, page 145);
 - Le bilan de puissance de l'Ontario doit montrer une vente garantie pour l'hiver 2016-2017 alors que ce même 500 MW peut apparaître comme une réception garantie dans le bilan de la zone du Québec (R-3986-2016, C-FCEI-009, page 13);

6

ROÉÉ

Représentant des organismes
environnementaux en énergie

Approvisionnement en électricité – Puissance

- **Entente Québec-Ontario d'échange saisonnier de 500 MW**
 - **Recommandation**
 - Hydro-Québec Distribution doit intégrer dans son bilan en puissance les 500 MW provenant de l'entente renouvelée d'échange saisonnier entre le Québec et l'Ontario;

7

ROÉÉ

Représentant des organismes
environnementaux en énergie

Interventions en efficacité énergétique

- **Plan d'approvisionnement 2014-2023**
 - Comblent le tiers de la croissance des ventes par des interventions en économie d'énergie (équilibre offre-demande)
- **Contexte de la demande tarifaire 2018-2019**
 - Croissance anémique des ventes
 - Adoption en 2016 de la Politique énergétique 2030 par le gouvernement du Québec
 - Amélioration EÉ 15% sur 15 ans (moyenne 1%/année)

8

ROÉÉRegroupement des organismes
environnementaux en énergie

Interventions en efficacité énergétique

• Demande tarifaire 2018-2019

– Objectif EÉ

- = 0,26% des ventes annuelles, soit le quart de l'effort requis par la Politique énergétique 2030;
- = 70% de la croissance des ventes, soit plus du double de l'objectif d'EÉ quant à la croissance des ventes;

• Recommandations

- Demander à Hydro-Québec d'exprimer ses objectifs d'EÉ en fonction des ventes annuelles;
- Demander à Hydro-Québec d'augmenter ses efforts en EÉ en fonction de l'objectif de la Politique énergétique;

9

ROÉÉRegroupement des organismes
environnementaux en énergie

Interventions en efficacité énergétique

• Nouvelle construction résidentielle

- Fin du programme annoncée au 31 décembre 2017
- Seul programme visant la nouvelle construction résidentielle :
 - Une partie importante de la croissance annuelle de la demande en puissance provient de la nouvelle construction résidentielle;

• Selon Hydro-Québec

- Les produits écoénergétiques de base sont devenus pratique courante dans la nouvelle construction

10

Interventions en efficacité énergétique

- Programme Maisons efficace
 - Produits écoénergétiques de base
 - Fenêtrages certifiés *Energy Star*;
 - Ampoules à DEL certifiées *Energy Star*;
 - Thermostats électroniques;
 - Chauffe-eau à trois éléments;
 - Installation électrique pour borne de recharge de véhicules électriques;

11

Interventions en efficacité énergétique

- Programme Maisons efficaces
 - L'affirmation selon laquelle le marché est transformé n'est pas supportée par une étude empirique ;
 - Difficulté d'évaluer les impacts compte tenu du peu de participants au programme (Stéphanie Giaume, A-0051, p. 208);
 - Impacts énergétiques de ces mesures versus les impacts résultant du rehaussement des normes de construction? (Frédéric Aucoin, A-0051, p. 208);
 - Aucune étude du taux de pénétration des chauffe-eau à trois éléments dans la nouvelle construction résidentielle;

12

Interventions en efficacité énergétique

- **Programme Maisons efficaces**
 - Maintien de la vigie d’opportunités émergeant de technologies novatrices et de nouveaux produits
 - La récupération de chaleur des eaux grises, considérée comme mesure facultative par Hydro-Québec, est obligatoire dans toutes les nouvelles maisons en Ontario et au Manitoba;
 - Comme pour le programme de GDP, il n’est pas possible d’arrêter et de redémarrer rapidement ce programme;
 - **Recommandation:** maintenir et bonifier ce seul accès à la gestion de la croissance de la demande en puissance dans le marché résidentiel;

13

Stratégie tarifaire

- **Tarification dynamique**
 - Appui à la proposition d’Hydro-Québec de déposer un dossier distinct au printemps 2018;
 - Estimation nécessaire des gains en puissance;
- **Révision des dispositions relatives à l’option de mesurage net en réseaux autonomes**
 - **Au Québec**
 - Moyen de gestion de la consommation des clients et non un approvisionnement en énergie;
 - Accommodement tarifaire visant à stocker temporairement de l’électricité;
 - L’autoprodacteur n’est pas incité à développer sa capacité d’autoproduction énergétique au-delà de sa propre consommation

14

Stratégie tarifaire

- Révision des dispositions relatives à l'option de mesurage net en réseaux autonomes
 - En Ontario
 - Faible diversité du portefeuille d'approvisionnement (tel qu'aux Îles-de-la-Madeleine);
 - Programme de tarifs de rachat garantis (TRG)
 - Prix garanti avec un contrat de durée prédéterminée;
 - Modifications proposées par Hydro-Québec :
 - Conversion de la banque de kWh en banque de dollars;
 - Compensation en fonction des coûts évités de fourniture;
 - La facture du client ne peut pas être inférieure au montant minimal applicable par son tarif (récupérer un minimum de coûts fixes);

15

Stratégie tarifaire

- Révision des dispositions relatives à l'option de mesurage net en réseaux autonomes
 - Analyse économique du point de vue du client
 - Les règles limitant l'autoproduction aux seuls besoins du client restreignent inutilement la production d'énergie renouvelable en réseaux autonomes;
 - Les limites imposées vont influencer négativement le dimensionnement des systèmes d'autoproduction de façon inversement proportionnelle au montant octroyé par kWh produit;
 - Les limites imposées sont un dissuasif à l'amélioration de l'efficacité énergétique des autoproducteurs;
 - Le scénario de raccordement au réseau intégré ou de transformation de la source de production en réseau autonome représente un risque pour les autoproducteurs quant au coût évité de fourniture;

16

Stratégie tarifaire

- Révision des dispositions relatives à l'option de mesurage net en réseaux autonomes
 - **Fiabilité du réseau**
 - Limite de 5% de la puissance installée est théorique;
 - Alternatives au projet de raccordement du village de la Romaine au réseau intégré (R-4010-2017, HQD-3, Document 1, p. 11)
 - Taux de pénétration de l'énergie solaire de 14%;
 - Stockage requis pour valoriser un maximum d'énergie excédentaire;

17

Stratégie tarifaire

- Révision des dispositions relatives à l'option de mesurage net en réseaux autonomes
 - **Recommandations**
 - Favoriser une entente d'achat avec les autoproducteur à durée déterminée (exemple: 10 ans)
 - Explorer des alternatives réglementaires afin d'exploiter le maximum de potentiel de l'autoproduction en réseau autonome
 - Changer l'interprétation de manière à exclure l'autoproduction modeste de la notion d'approvisionnement afin de faciliter l'intégration par Hydro-Québec;
 - L'interprétation de l'article 60 LRÉ comme non applicable dans l'espèce, car les autoproducteurs n'exploiteraient pas un réseau de distribution de l'électricité;
 - Traiter l'intégration de l'autoproduction par le biais d'un tarif favorable comme un programme commercial soumis pour approbation de la Régie aux fins de l'article 74 LRÉ;
 - Faire adopter un règlement et obtenir l'approbation de la Régie comme prévu à l'article 74.3 LRÉ;

18

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Coûts évités en réseaux autonomes

- Malentendu sur l'utilisation des coûts évités en réseaux autonomes relativement aux projets de conversion résolus lors des contre-interrogatoires (A-0051, page 182).

19

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Conversion des réseaux autonomes

- Les contraintes socio-économiques semblent déjà primer sur les aspects environnementaux
 - Hydro-Québec a déjà promis de conserver les emplois aux Îles-de-la-Madeleine, ce qui pourrait défavoriser certaines énergies renouvelables;
- L'*Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale* (AMSÉE) a récemment fait part de son opposition à une éventuelle conversion de la centrale au GNL;
- PUEÉ devrait être conservé tel quel seulement s'il y a conversion au GNL;
- PUEÉ pourrait être conservé indépendamment des scénarios si tous les systèmes étaient alimentés à la biomasse;
- Opportunité pour Hydro-Québec de participer à l'exemplarité de l'État (Politique énergétique 2030);

20